

#### Compte rendu sommaire

## Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 10 SEPTEMBRE 2012 au siège 34 Grand'Rue à Rombas

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

L'an DEUX MILLE DOUZE, le DIX du mois de SEPTEMBRE à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 31 août 2012.

<u>Présents</u>: MM. FOURNIER, DIEDRICH, Mme BELLONI, MM. DROUIN, WATRIN, MULLER, CORRADI, SERREDSZUM, VOLLE, et PIERON.

Membre ayant donné procuration : M. MATELIC à M. WATRIN

M. HALTER à M. VOLLE

M. ARGUELLO à M. SERREDSZUM

Absent excusé : M. SCHWEIZER

Absent : néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON, FELLY, MIle FANTINEL et Mme STEINMETZ

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

#### 1. LOGEMENT ET CADRE DE VIE

#### 1.1 DB 2012-73- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - Versement de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder au versement des subventions susvisées dans le cadre de « l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » aux conditions et à divers particuliers pour un montant total de 421,80 €.

#### 1.2 DB 2012-74- Opération Pass-Foncier® - Reversement d'une subvention

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de remettre en cause l'aide accordée initialement à Monsieur et Madame MATUSZYK, suite à la défaillance de leurs engagements vis à vis des conditions d'obtentions de la subvention dans le cadre du dispositif PASS FONCIER à savoir :
  - O Utiliser le logement à titre de résidence principale, soit son occupation au moins huit mois dans l'année ; o Ne pas revendre, louer ou donner le logement.
- DEMANDE le remboursement de cette subvention à Monsieur et Madame MATUSZYK soit 1 500 € au bénéfice de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle

# 1.3 DB 2012-75— ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES — ADHESION AU CONTRAT SOUSCRIT PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE AUPRES DE LA « SOFCAP »-RENOUVELLEMENT

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de retenir dans le cadre de son contrat de groupe d'assurance statutaire comme proposé par le Centre de Gestion de la Moselle :
  - Compagnie d'assurance retenue : CNP Assurances,
  - Courtier gestionnaire: SOFCAP,
  - Régime du contrat : capitalisation
  - <u>Durée du contrat</u> : 4 ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2016 possibilité de résiliation annuelle avec préavis de 6 mois à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier).
  - <u>Tarifications</u>:

- pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L., la proposition avec une franchise de 10 jours par arrêt de maladie ordinaire, avec un taux de 6,35 %,
- pour les agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L., la proposition avec une franchise de 10 jours par arrêt de maladie ordinaire, avec un taux de 1,05 %,
- Et AUTORISE le Président à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

### 2. INFORMATION ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 31/08/2012
- Tableau de bord financier au 31/08/2012
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 31/07/2012
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 31/08/2012
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 31/08/2012
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/08/2012
- Etat d'avancement du SCOTAM
- Autres communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h30.

Le Prési**/** 

Lionel FOURNIER